

Formation technique souhaitée :

- | | | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Sculpture et Gravure | <input type="checkbox"/> | Bijouterie |
| <input type="checkbox"/> | Facture instrumentale | <input type="checkbox"/> | Confection en tissu |
| <input type="checkbox"/> | Vannerie | <input type="checkbox"/> | Décoration/Conception |

Fait à :**Date :****Signature**

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la Polynésie française (service de l'artisanat traditionnel) dans le cadre de ses missions d'intérêt public de soutien au secteur de l'artisanat.

Il a pour finalité la gestion des demandes d'attribution d'aides au développement du secteur de l'artisanat traditionnel de Polynésie française.

La fourniture de ces données est obligatoire. A défaut votre demande ne peut pas être instruite. Les données sont conservées pendant tout le temps du bénéfice de l'aide puis archivées. Elles sont transmises aux services financiers du Pays, ainsi que, le cas échéant, aux services administratifs saisis d'une demande d'expertise dans le cadre de l'instruction de la demande.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement de vos données.

Pour les exercer, vous pouvez contacter le service de l'artisanat à secretariat@artisanat.gov.pf. Vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données à dpo@administration.gov.pf. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Les demandeurs peuvent joindre à leur dossier toute pièce utile pour éclairer le(s) service(s) instructeur(s) et/ou les membres de la commission consultative sur la nature de leur activité.

Le service de l'artisanat traditionnel se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires nécessaires à l'instruction du dossier et favorisant celle-ci.

Le bénéficiaire disposera d'un an à partir de la fin de la formation technique attestée par le formateur pour solliciter la prise en charge partielle du kit de démarrage et du coût du stand sur deux salons au maximum (voir formulaire phase 2).

Au-delà, le bénéficiaire ne pourra plus accéder à aucune étape du dispositif.

DESIGNATION	Pre-installation
Le formulaire de demande complété et signé	<input type="checkbox"/>
Une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité)	<input type="checkbox"/>
Un justificatif de résidence de moins de 3 mois (facture EDT ou OPT)	<input type="checkbox"/>
Une attestation sur l'honneur que le demandeur n'a jamais exercé d'activité artisanale traditionnel par le passé*	<input type="checkbox"/>

**modèle disponible sur le site www.artisanat.pf*

ATTESTATION

Je soussigné(e), M. / Mme,
né(e) le à,
domicilié(e) à, déclare sur
l'honneur¹:

- N'avoir jamais exercé d'activité d'artisanat traditionnel de Polynésie française jusqu'à ce jour ;
- Être à la recherche d'une activité professionnelle ;
- Exercer l'activité d'artisan traditionnel dans la spécialité²..... depuis..... année(s) ;
- Exercer l'activité d'artisan traditionnel depuis moins de trois années.

Fait à, le

Signature

¹ Il est possible de cocher plusieurs réponses selon votre situation

² Ex. : sculpture, vannerie, bijouterie traditionnelle, confection de tifaifai, costumes et parures traditionnelles, etc.